



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Corporativa de Fundaciones, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Corporativa de Fundaciones est une fondation communautaire majeure située à Jalisco, au Mexique. En tant qu'organisation, nous nous efforçons de contribuer à la transformation de notre société et de renforcer les valeurs culturelles et le bien commun de tous les acteurs sociaux. À travers notre travail professionnel, responsable et collaboratif, nous nous efforçons d'autonomiser les organisations de la société civile en faveur du développement durable. Chez Corporativa de Fundaciones, nous considérons les organisations de la société civile comme des acteurs clefs du développement durable. En effet, leur travail est intrinsèquement lié aux besoins, aspirations et intérêts de la communauté. Corporativa de Fundaciones contribue au développement durable par la création et la promotion de partenariats entre les investisseurs sociaux et les organisations de la société civile. Nous répondons aux questions essentielles de notre communauté en promouvant et en soutenant le renforcement des institutions du secteur à but non lucratif de notre communauté. En 17 années d'activités, Corporativa de Fundaciones a observé d'importants changements dans de nombreuses organisations de la société civile. Nous proposons des outils de renforcement des institutions propices à une amélioration et à une adaptation constantes, à des services de meilleure qualité, à une plus grande efficacité, à un impact social plus large, à une viabilité financière et environnementale et à des efforts de sensibilisation visibles et éclairés. Corporativa de Fundaciones contribue à l'autonomisation économique des femmes par le biais d'un projet dénommé MATI. MATI aide les femmes en situation de vulnérabilité à acquérir toutes les compétences et les outils nécessaires pour participer à la vie économique de notre société grâce à des partenariats multipartites. Corporativa de Fundaciones est une organisation non gouvernementale accréditée auprès du Conseil économique et social et de la Banque interaméricaine de développement et auprès d'autres organisations internationales, nationales et locales.

La vision du monde du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consacre le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, l'égalité et la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous. Un monde où chaque femme et chaque fille jouit de la pleine égalité avec les hommes et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation ont été levés. Les objectifs de développement durable enjoignent la communauté internationale à placer l'égalité des sexes au cœur du développement durable mondial. L'objectif 5 invite les États Membres et les parties prenantes à garantir la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances partout dans le monde, en particulier dans la vie économique. Cela nécessite une coopération efficace entre toutes les parties prenantes, en particulier les acteurs non étatiques aux niveaux national et local, et l'appui aux politiques et aux mesures étatiques visant à garantir la pleine inclusion des femmes dans les domaines public et privé.

À l'échelle mondiale, les femmes sont moins rémunérées que les hommes. Leur participation au marché du travail est inégale par rapport aux hommes. Les inégalités que subissent les femmes persistent dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement, où l'éducation, la participation politique et la représentation sont moins propices à leur participation. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans le secteur informel et dans les zones rurales. Elles tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture artisanale, souvent non rémunérée ou dangereuse. Plus de femmes que d'hommes travaillent dans des

emplois sous-évalués, mal rémunérés et précaires. Dans l'ensemble, les conditions de travail des femmes dans le monde entier montrent la nécessité pour les États Membres et les parties prenantes de prendre des mesures concertées pour atteindre l'objectif 5 en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes. Au Mexique, les femmes représentent près de la moitié de la population active de notre pays, et l'Organisation de coopération et de développement économiques estime qu'elles consacrent en moyenne 373 minutes chaque jour aux activités ménagères. Cela signifie qu'en moyenne les femmes travaillent trois fois plus que les hommes de notre pays, en plus de subir d'autres formes de violence et de discrimination, ce qui influe très profondément sur leur situation et leurs possibilités de développement.

L'autonomisation économique des femmes doit être au cœur du développement durable mondial car elle concentre des facteurs qui aideront les femmes à réussir, à exercer leurs droits fondamentaux et à progresser sur le marché. L'autonomisation économique met l'accent sur l'accroissement de la production des compétences et l'accès aux ressources, crée des environnements propices et aide les femmes à contribuer à la croissance et au développement économiques. Cela appelle une action ambitieuse et soutenue pour promouvoir les chances des femmes et leur droit à la participation. Afin d'accroître les possibilités économiques des femmes, les mesures devraient inclure la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité; un environnement commercial ouvert qui les aide à créer leur propre entreprise; la garantie de leurs droits juridiques à la terre et à la propriété; des emplois décents; l'accès au financement; et, dans l'ensemble, des programmes éducatifs et d'autonomisation qui soutiennent leur estime de soi, leur conscience de soi et la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux, en particulier pour les femmes qui vivent dans les zones rurales et dans des conditions de vulnérabilité. En outre, l'autonomisation économique des femmes devrait être au cœur des efforts de sensibilisation des institutions et des politiques publiques qui influent sur la croissance et le développement aux niveaux international, régional, national et local.

L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour le développement durable. Pour y parvenir, il faut des politiques publiques saines, des approches globales, ainsi que des engagements et des partenariats volontaires. Ces partenariats devraient être multiples et divers, et bénéficier de l'expérience que les organisations de la société civile ont mise en avant dans la voie vers l'autonomisation économique des femmes. Les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel en permettant à des fonctions de direction d'encourager l'autonomisation et le développement au sein des communautés. Elles permettent aux communautés d'obtenir les avantages économiques dont elles ont besoin de manière efficace, directe et moins coûteuse. Les organisations de la société civile peuvent avoir un impact et susciter le changement dans la vie de la tranche de la société qui a le plus besoin d'assistance, en particulier dans des pays comme le Mexique, où les difficultés économiques liées au sexe constituent un obstacle à la réalisation du développement durable.

Corporativa de Fundaciones salue les efforts de la Commission du développement social en faveur de l'égalité des sexes. Corporativa de Fundaciones exhorte les États Membres à examiner les recommandations ci-après lors de cette soixante et unième session consacrée à l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution :

1. L'égalité des sexes : les stratégies et les politiques doivent promouvoir et garantir des mesures audacieuses en faveur de l'égalité des sexes et améliorer les possibilités de faire en sorte que les droits des femmes, leur voix, leurs besoins et leurs réalités soient entendus à tous les niveaux de la société et par toutes les parties prenantes. Le renforcement des politiques et des législations de protection sociale et l'action en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes permettront d'instaurer un environnement propice à un monde plus juste et vivable pour tous.
2. L'esprit d'entreprise : les femmes doivent pouvoir accéder à de meilleurs emplois décents, aux mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à des postes de direction pour participer aux processus de prise de décision qui contribuent financièrement à leur bien-être et à celui de leur famille. Les conditions doivent être réunies afin de parvenir à l'autonomisation économique des femmes, en leur permettant de développer des compétences, des techniques et des connaissances entrepreneuriales pour créer et gérer leurs propres entreprises, afin d'accroître un emploi indépendant qui leur permet de prendre confiance en elles et de gagner en indépendance au sein de leur foyer.
3. Le développement et la gestion au niveau local : nous devons promouvoir une émancipation économique et sociale des femmes au sein des communautés vulnérables. Il faut absolument consentir des efforts au niveau local et lancer des programmes d'enseignement novateurs et participatifs. Nous allons œuvrer en faveur d'environnements où la solidarité et le soutien des femmes contribuent à leur développement économique et social, afin de leur permettre de trouver des solutions à des problèmes qui les concernent et de réaliser leur plein potentiel pour devenir des agents autonomes qui transforment leur vie et celle de leur entourage.
4. Le microcrédit : faciliter les conditions pour donner accès, à un coût abordable et de manière inclusive et durable, aux possibilités économiques, tels que les petits prêts et des microcrédits à faible taux d'intérêt annuel. Cette mesure devrait s'accompagner de programmes de formation à l'épargne, à l'éducation financière et à la gestion du budget. Elle contribue également à réduire la vulnérabilité financière en investissant directement dans leurs activités de production et à accroître leurs revenus et leur contribution à l'économie au sein de leur ménage et au sein de leurs communautés.
5. Des partenariats multipartites : La collaboration multipartite est fondamentale pour faire tomber les barrières à l'autonomisation des femmes. Les organisations de la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires, les citoyens et les gouvernements nationaux doivent prendre la responsabilité de participer, de promouvoir et de renforcer des initiatives, des réseaux, des dialogues et des efforts en faveur de l'égalité des sexes, de la création d'emplois, du renforcement des capacités; et de garantir les droits et l'éducation des enfants et des femmes, ainsi que le développement économique et social dans les communautés vulnérables.

Nous réitérons notre engagement à travailler main dans la main avec les Nations Unies pour l'avènement d'un monde plus juste et plus viable. En outre, nous appelons la Commission de la condition de la femme à aider les États Membres à garantir l'autonomisation économique et le développement durable des femmes, ainsi qu'à élargir la participation des organisations de la société civile et des autres parties prenantes à ce processus.